

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
En charge des Relations Internationales sur le Climat

Décision de mise à disposition sur le marché

N° AMM : FR-2015-0023

DATE DE LA DECISION : **24 MARS 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de produits biocides,

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre II du Titre II du Livre V,

Vu le courrier de l'Anses du 4 novembre 2014,

Vu l'avis de la Commission des Produits Chimiques et Biocides,

DECIDE

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides visée au point 1.1 de l'annexe à la présente décision est autorisée pour les usages et dans les conditions figurant dans cette annexe.

Article 2

Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché déclare à l'autorité administrative, en application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement, les informations concernant les substances actives ou les produits biocides, dont il a connaissance ou peut raisonnablement avoir connaissance, et qui peuvent avoir des conséquences sur le maintien de l'autorisation.

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

Article 4

La présente décision est notifiée au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date sa notification.

Pour la Ministre et par délégation
l'adjointe au chef de service
des risques sanitaires liés à l'environnement,
des déchets et des pollutions diffuses

Catherine MIR

Résumé des Caractéristiques du Produit

Partie I. – Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial ¹
ENSELE 3452

1.2. Type de produit de la famille de produits

Type de produit
8

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Arch Timber Protection
	Adresse	Wheldon Road Castleford WF10 2JT Royaume-Uni
Numéro de demande	BC-GX005143-31	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle séquentielle	
Numéro d'autorisation	FR-2015-0023	
Date de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en tête de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	02/03/2019	

1.4. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Arch Timber Protection
Adresse du fabricant	Wheldon Road, Castleford WF10 2JT, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Leeds Road Huddersfield West Yorkshire HD2 1YU

1.5. Fabricant(s) de substance(s) active(s)

Substance active	IPBC
Nom du fabricant	Arch UK Biocides Ltd
Adresse du fabricant	Wheldon Road, Castleford WF10 2JT, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Troy Chemical Corporation One Avenue L Newark NJ 07105 USA

¹ Si plusieurs noms s'appliquent au même produit, tous les noms peuvent être indiqués dans ce champ, à la condition que tous les autres éléments du RCP soient identiques. Dans le cas contraire, un RCP additionnel doit être fourni par nom.

Substance active	Tebuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	D-51369 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Corp., Agriculture Division P.O. box 4913 Hawthorn Road MO 64120-0013 Kansas City USA

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	Janssen PMP
Adresse du fabricant	Beerse, B-2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Sevencontinent Green Chemical Ltd. North Area of Dongsha Chem-Zone Zhangjiagang, Jiangsu, 215600 China

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	D-51369 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG CH - 1870 Monthey, Switzerland

Substance active	Thiaclopride
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	D-51369 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG CH - 1870 Monthey, Switzerland

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produits

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Concentration en % (m/m)
IPBC	3-iodo-2-propynyl butyl	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,078 % m/m (subst. active pure)
Tebuconazole	1H-1,2,4-triazole-1 ethanol,- alpha. -[2-(4-chlorophenyl)ethyl]-.alpha.- (1,1-dimethylethyl)-,(.-.) Ratio (1:1)	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,057 % m/m (subst. active pure)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)- 4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl] methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,055 % m/m (subst. active)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Concentration en % (m/m)
					pure)
Thiaclopride	Z)-3-(6-chloro-3-pyridylmethyl)-1,3-thiazolidin-2-ylidenecyanamide	Substance active	111988-49-9	-	0,0018 % m/m (subst. active pure)

2.2. Type de formulation

Formule à base aqueuse prête à l'emploi

Partie II. – Deuxième niveau d'information**1. Informations administratives sur le Meta RCP**

1.1. Identification du Meta RCP

Identification ²
-

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro
-

1.3. Type (s) de produit

Types de produit
8

2. Composition du Meta RCP

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP

Cf. Partie 1

2.2. Types de formulation

Cf. Partie 1

3. Mentions de dangers et conseils de prudence pour le Meta RCP

Au regard de la teneur en substance active, de la teneur en co-formulants et selon les règles de classification du règlement (CE) 1272/2008, en accord avec l'État-membre de référence, la famille de produits ENSELE 3452 ne nécessite pas de classification.

² A identifier au sein de la famille de produits si plusieurs RCP existent

4. Utilisation(s) autorisée(s)

Tableau 1. Usage # 1 - Professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<ul style="list-style-type: none"> • Champignons lignivores • Coléoptères xylophages • Termites
Domaine(s) d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Intérieur (classe d'emploi 1) • Intérieur (classe d'emploi 2) • Extérieur (classe d'emploi 2) • Extérieur (classe d'emploi 3)
Méthode(s) d'application	Application au pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appliquer en deux couches avec un dosage total maximum de 550 g/m ²
Catégorie d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pour les professionnels, le produit est conditionné dans des bidons de 5 L en acier recouvert à l'intérieur d'un vernis en résine époxy phénolique.

Tableau 2. Usage # 2 – Non-professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<ul style="list-style-type: none"> • Champignons lignivores • Coléoptères xylophages • Termites
Domaine(s) d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Intérieur (classe d'emploi 1) • Intérieur (classe d'emploi 2) • Extérieur (classe d'emploi 2) • Extérieur (classe d'emploi 3)
Méthode(s) d'application	Application au pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appliquer en deux couches avec un dosage total maximum de 550 g/m ²
Catégorie d'utilisateurs	Non-professionnels – Grand public
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pour les non-professionnels, le produit est conditionné dans des bidons de 1 L en acier recouvert à l'intérieur d'un vernis en résine époxy phénolique.

5. Conditions d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Se laver les mains et les zones de la peau qui ont été exposées au produit après utilisation et avant de passer à table.
- Ne pas toucher les surfaces traitées tant qu'elles ne sont pas sèches.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Éviter tout contact du produit avec les denrées alimentaires (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Le produit est destiné uniquement au traitement préventif des coupes de bois.
- Le produit ne doit pas être appliqué sous la pluie ou quand un épisode de pluie est prévu moins de 24 h après le traitement.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Ne pas rejeter les eaux de lavage vers l'environnement (eau, sol, station d'épuration) lors des contaminations par le produit pendant l'application (sol, cuve, bac, conteneur, système d'application, ...).
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus d'application en milieu industriel du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser sur les ruches ou tout équipement d'apiculture.
- En France, la plupart des espèces de chauve-souris sont protégées. Avant de traiter une quelconque structure utilisée par les chauves-souris, veuillez consulter l'Office national des Forêts, la Fédération régionale de protection de la nature ou un organisme officiel du même ordre.
- Pour les professionnels : porter des vêtements de protection adéquats (bleu de travail, gants, chaussures) pour appliquer le produit et manipuler le bois fraîchement traité. Éviter de répandre trop de produit sur le bleu de travail.

5.2. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Généralités : en cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer la fiche relative à la sécurité ou l'étiquette du produit le cas échéant).

Contact avec la peau : retirer les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau.

Contact avec les yeux : si la substance est entrée en contact avec les yeux, les laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Bien se laver les yeux en soulevant les paupières.

Ingestion : ne pas faire vomir. Donner 250 ml d'eau à boire lentement, gorgée après gorgée. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation : sortir et respirer au grand air. Tenir le patient au chaud et le laisser se reposer en position assise. Desserrer ses vêtements. Consulter un médecin.

5.3. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Ne pas verser le produit biocide dans les égouts
--

5.4. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales.

Durée de stockage : 18 mois

6. Autres informations

--

Partie III. – Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta SPC

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial :		Ensele Tanalised			
Numéro d'autorisation :		FR-2015-0023-1			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Concentration en % (m/m)
IPBC	3-iodo-2-propynyl butyl	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,078 % m/m (subst. active pure)
Tébuconazole	1H-1,2,4-triazole-1 ethanol,-alpha. -[2-(4-chlorophenyl)ethyl]-.alpha.-(1,1-dimethylethyl)-,(.-.-) Ratio (1:1)	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,057 % m/m (subst. active pure)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,055 % m/m (subst. active pure)
Thiaclopride	Z)-3-(6-chloro-3-pyridylmethyl)-1,3-thiazolidin-2-ylidenecyanamide	Substance active	111988-49-9	-	0,0018 % m/m (subst. active pure)

Nom commercial :		Ensele Tanatone			
Numéro d'autorisation :		FR-2015-0023-2			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Concentration en % (m/m)
IPBC	3-iodo-2-propynyl butyl	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,078 % m/m (subst. active pure)
Tébuconazole	1H-1,2,4-triazole-1 ethanol,-alpha. -[2-(4-chlorophenyl)ethyl]-.alpha.-(1,1-dimethylethyl)-,(.+-.) Ratio (1:1)	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,057 % m/m (subst. active pure)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,055 % m/m (subst. active pure)
Thiapropride	Z)-3-(6-chloro-3-pyridylmethyl)-1,3-thiazolidin-2-ylidenecyanamide	Substance active	111988-49-9	-	0,0018 % m/m (subst. active pure)

Nom commercial :		Ensele Vacsol			
Numéro d'autorisation :		FR-2015-0023-3			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Concentration en % (m/m)
IPBC	3-iodo-2-propynyl butyl	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,078 % m/m (subst. active pure)
Tébuconazole	1H-1,2,4-triazole-1 ethanol,-alpha. -[2-(4-chlorophenyl)ethyl]-.alpha.-(1,1-dimethylethyl)-,(.+-.) Ratio (1:1)	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,057 % m/m (subst. active pure)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,055 % m/m (subst. active pure)
Thiapropride	Z)-3-(6-chloro-3-pyridylmethyl)-1,3-thiazolidin-2-ylidenecyanamide	Substance active	111988-49-9	-	0,0018 % m/m (subst. active pure)

Nom commercial :		Ensele Clear			
Numéro d'autorisation :		FR-2015-0023-4			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Concentration en % (m/m)
IPBC	3-iodo-2-propynyl butyl	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,078 % m/m (subst. active pure)
Tébuconazole	1H-1,2,4-triazole-1 ethanol,- alpha. -[2-(4-chlorophenyl)ethyl]-.alpha.- (1,1-dimethylethyl)-,(.+-.) Ratio (1:1)	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,057 % m/m (subst. active pure)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)- 4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl] methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,055 % m/m (subst. active pure)
Thiaclopride	Z)-3-(6-chloro-3-pyridylmethyl)-1,3-thiazolidin- 2-ylidenecyanamide	Substance active	111988-49-9	-	0,0018 % m/m (subst. active pure)